SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009 POINT

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Position du Conseil municipal sur les conclusions du rapport du comité pour la réforme des collectivités locales (commission « Balladur »)

EXPOSE DES MOTIFS

Chargé par Nicolas Sarkozy d'élaborer un projet de réforme territorial, le comité présidé par Edouard Balladur a remis son rapport au début de ce mois.

Les propositions, au nombre de 20, qu'il contient si elles étaient appliquées, sonneraient la disparition de la démocratie de proximité et un étranglement sans précédent des collectivités territoriales par l'Etat.

Elles s'inscrivent dans la volonté du Président de la République et de son gouvernement de brider toute expression démocratique, de rendre inoffensifs ces espaces de résistance que sont les collectivités.

Au travers de ces propositions il s'agit de réunir les conditions d'une profonde réorganisation territoriale sans pour le moment supprimer les symboles les plus forts de notre République.

On le voit en particulier pour les communes et les départements : plutôt que de les faire immédiatement disparaître, il s'agit d'abord de vider de leur contenu toutes leurs attributions et de les transformer en coquille vide, simples courroies de transmission de la politique de l'Etat pour mieux justifier dans un second temps leur suppression pure et simple.

Sans entrer dans le détail de ces propositions, on peut en identifier les points forts :

- des régions et départements moins nombreux, aux compétences restreintes, spécialisées et imposées par l'Etat, des conseillers territoriaux élus dans un scrutin proportionnel tronqué avec une prime majoritaire dans des circonscriptions morcelant les territoires, le remplacement des communes actuelles par des collectivités plus éloignées des citoyens que le rapport nomme « communes nouvelles », la remise en cause, pour ne pas dire suppression, de toute contribution des entreprises à l'effort de création et d'entretien des infrastructures et équipements des collectivités, reprenant ainsi les annonces présidentielles, l'établissement par l'Etat d'un objectif annuel limitant l'évolution de la dépense publique locale.

Si elle aboutit, cette réforme bloquera la mise en œuvre des politiques publiques répondant aux besoins des habitants. Elle sera aussi synonyme d'un éloignement sans précédent des citoyens vis-à-vis du pouvoir. L'atteinte à l'action publique et à la démocratie locale qui s'annonce est donc très grave.

Mais les objectifs de cette réforme sont aussi ailleurs.

Monsieur Balladur ne le cache pas en disant « la structure même de l'administration territoriale de notre pays, parce qu'elle peine à s'affranchir du morcellement et de l'uniformité hérités de deux siècles passés handicape la société française, confrontée à des défis économiques inédits ».

Ainsi : au-delà du mille-feuilles institutionnel qu'il faudrait réduire, il s'agit bien de défis économiques ! Il s'agit de déployer le principe de la « concurrence libre et non faussée » à laquelle il faut adapter notre organisation territoriale. C'est encore plus clair dans ce paragraphe du rapport : « L'échelon régional est apparu au Comité comme le mieux adapté aux conditions nouvelles de la compétitivité, étant observé, au surplus, qu'il existe un consensus européen sur l'importance du niveau régional dans la politique de développement ».

Pour autant, les choses ne sont pas réglées et d'ailleurs le Président de la République a déjà du annoncer que toutes les propositions ne pourraient être appliquées en l'état.

C'est notamment le cas de la question de l'Île-de-France qui nous concerne en premier chef. Dans le rapport Balladur il est proposé le rétablissement de facto du département de la Seine sous la forme d'un Grand Paris resserré autour de Paris et des communes limitrophes avec la suppression des 3 départements de la petite couronne.

Alors que depuis plusieurs années des élus de toutes tendances réfléchissent aux moyens à mettre en œuvre pour conduire les projets communs à la ville de Paris et à celles de banlieue notamment dans le cadre de la conférence métropolitaine et du syndicat mixte auquel nous avons décidé d'adhérer, on voit avec cette proposition la volonté d'une reprise en main du pouvoir sur la région capitale.

Même si face à l'opposition quasi unanime des élus d'Île-de-France, Monsieur Sarkozy a annoncé que cette réforme ne serait pas appliquée dans l'immédiat, il est nécessaire de rester vigilant et d'alerter les populations sur les dangers qu'elle recèle.

Compte tenu de la gravité des menaces qui pèsent sur l'ensemble des collectivités et sur le fonctionnement démocratique de nos institutions, je vous demande d'adopter la délibération proposée.

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Position du Conseil municipal sur les conclusions du rapport du comité pour la réforme des collectivités territoriales (commission « Balladur »)

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Pierre Gosnat, Député-Maire d'Ivry-sur-Seine, rapporteur,

vu le rapport du comité pour la réforme des collectivités territoriales,

considérant que les propositions qu'il contient, si elles étaient appliquées, constitueraient une atteinte grave au fonctionnement démocratique de nos institutions et à la libre administration des collectivités territoriales,

DELIBERE

ARTICLE 1 : DIT son opposition à la mise en œuvre des propositions contenues dans le rapport.

(par 32 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions)

ARTICLE 2: DEMANDE que soit engagée une vraie concertation avec l'ensemble des élus avant toute modification du paysage institutionnel de notre pays. (par 43 voix pour et 1 abstention : Mme PERNIN)

ARTICLE 3: INVITE les Ivryennes et Ivryens à se mobiliser pour exiger des réformes progressistes développant la démocratie, combattant les inégalités territoriales afin de permettre de répondre aux besoins des populations.

(par 40 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions)

RECU EN PREFECTURE LE TRANSMIS EN PREFECTURE LE PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 27 MARS 2009